

OBJECTIFS

- Apprécier la notion de bruit
- Comprendre les conséquences d'une exposition au bruit en particulier sur la santé
- Connaître les moyens de prévention et de protection, dans son entreprise

PARTICIPANTS

Tout salarié d'une entreprise adhérente à l'AIST 21 exposé au bruit dans le cadre de son travail, et/ou son encadrement

PROGRAMME (à valider avec l'entreprise)

- Qu'est-ce que le bruit ? : grandeur et unité physique
- Restitution et discussion des résultats des mesures effectuées dans l'entreprise si la sensibilisation fait suite à une action de métrologie
- Description des conséquences du bruit sur notre santé et notre comportement : effets auditifs et extra-auditifs, gênes pouvant être induites par le bruit
- Rappel des moyens de prévention et de lutte contre le bruit, dans l'entreprise : protections collectives (EPC) et individuelles (EPI) : port, nettoyage, double protection éventuelle, renouvellement)

MOYENS PEDAGOGIQUES

Diaporama, diffusion de bandes sonores et/ou de films pédagogiques, quizz ...

DUREE : environ **1 heure** par groupe

LIEU : dans l'entreprise

TAILLE DES GROUPES : de 4 à 10 personnes par groupe

INTERVENANT : Technicien prévention de l'AIST 21

TARIF :

- Entreprises de 1 à 9 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21
- Entreprises de plus de 10 salariés : **375 € HT la demi-journée** soit 450 € TTC

Formation imputable sur le plan de formation professionnelle continue. Organisme de formation n° 26 21 00437 21 - référencé Datadock.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires.

Mai 2022